Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Rabia 1 1447
29 Août 2025

N° 124

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4409**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **4410**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **4415**
Homologation de résolutions **4416**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4417**
Avis aux créanciers..... **4421**
Convocations
Sociétés anonymes **4422**
Autres sociétés **4426**
Actes Administratifs
Avis au public **4426**
Divers
Avis au public..... **4427**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation de commissaire aux comptes

Société les Comptoirs Maghrébins (COMAG)

SA au capital : 1.150.000 DT

Siège social : Z.I route Z 4 - 2014 Mégrine Riadh

IU : 0042918W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 Mai 2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 21 Août 2025 sous le n°25706056 quittance n°M073146 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 22 août 2025 sous le numéro 2025163807 il a été décidé de désigner Monsieur Moncef Boussannouga Zamouri en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025R02522SANB2

SOCIETE TUNISIENNE ET INTERNATIONAL DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 2 520 000

Siège social : Route de la Corniche Mahdia 5100

Identifiant unique : 0034892G

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 8 Août 2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3 septembre 2024, sous le numéro 24706196, quittance n°67284, dépôt au RNE le 4/9/2024 il a été décidé ce qui suit :

- Statuer sur la décision de démission du Président Directeur Général de la Société

- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et fixation de sa date et de son ordre du jour

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R02536SANB2

SOCIETE TUNISIENNE ET INTERNATIONAL DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 2 520 000

Siège social : Route de la Corniche Mahdia 5100

Identifiant unique : 0034892G

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 02 Septembre 2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3 septembre 2024, sous le numéro 24706195, quittance n°67283, dépôt au RNE le 4/9/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général Mr Sami Mhenni et fixation de son pouvoir et de sa rémunération

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R02537SANB2

SOCIETE TUNISIENNE ET INTERNATIONAL DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 2 520 000

Siège social : Route de la Corniche Mahdia 5100

Identifiant unique : 0034892G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 Septembre 2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3 septembre 2024, sous le numéro 24706193, quittance n°67278, dépôt au RNE le 4/9/2024 il a été décidé ce qui suit :

1- Agrément des modalités et des délais de convocation

2- Nomination d'un nouvel Administrateur Mr Sami Mhenni

3- Pouvoir d'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication.

2025R02538SANB2

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2025 enregistré à la Recette des finances rue Ghandi le 17 juillet 2025, sous le numéro 25803415, quittance n°M057034, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 4/8/2025 et quittance n°2025158580.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée ;

2. Renouvellement du mandat de M. Abdessalem Mansour ;

3. Approbation des conventions réglementées entre Mare Alb & Distrialim ;

4. Approbation des conventions réglementées entre Mare Alb & Salins Services Méditerranée ;

5. Attributions de pouvoirs.

2025R02542SANB2

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV du conseil d'administration du 14 juillet 2025 enregistré à la Recette des finances rue Ghandi le 24 juillet 2025, sous le numéro 25803543, quittance n°M058225, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 4/8/2025 et quittance n°2025158580.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation du conseil d'administration;

2. Renouvellement des fonctions de M. Abdessalem Mansour en tant que Président du Conseil d'Administration;

3. Attributions de pouvoirs.

2025R02543SANB2

Dissolution de la société

«Comptoir Mnihla du Bois SA»

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2024, enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement des Contrats de Sociétés à Sfax sous le numéro 24508055, reçu n°M08910, et déposé au Registre National des Entreprises

le 27 janvier 2025 sous le numéro 2025F13235618, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution de la société «Comptoir Mnihla du Bois SA», immatriculée sous le numéro unique 1285513H/B/M/000, ayant son siège social à Sfax, Rue Mejida Boulila, Immeuble El Miraj, Magasin n°6, son capital social est fixé à 100.000,000 dinars tunisiens.

- La nomination de M. Lasaad El Arbi, gérant de la société, en qualité de liquidateur.

2025402922SANB2

Société Aviation IT Services Africa «AISA»

Société en liquidation

Siège social : Avenue Mohamed Bouazizi, 2035 la Charguia 2, Tunis Carthage

Identifiant unique : 1059747N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré auprès de la Recette des Finances de la Charguia en date du 11 août 2025 sous le n°2550947 et le reçu n°M097947 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 21 août 2025 sous le n°2025163194, l'assemblée générale extraordinaire de la société "Société Aviation IT Services Africa" «AISA», société en liquidation, réunie le 24 juillet 2025 en présence de tous les actionnaires, a décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Approbation de la cession de 5 actions au profit de nouveaux actionnaires.

3. Approbation du rapport présenté par la liquidatrice sortante.

4. L'octroi du Quitus à la liquidatrice sortante conformément à la législation en vigueur.

5. Approbation du remplacement de la liquidatrice Mme Halima Ibrahim Khouaja par M. Mohamed BEN REJEB.

2025402923SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

GENERAL MATERIEL ET PIECE - GMP

42, rue Ahmed Boudabbous Immeuble El Andalous magasin N°4

SARL au capital de 54.000 DT

M.F : 076603P/A/M/000

R.C : B138872001

Suivant P.V de l'A.G.E du 02/7/2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 6/7/2018 sous n°18803569, dont un exemplaire a été déposé le 15/8/2025 au Registre National des Entreprises de Sfax sous le n°2025162029 il a été décidé ce qui suit :

- Ouverture d'un nouveau point de vente, au 34 rue Algérie Sfax.

- Renouvellement du mandat du gérant Mr Mondher Ben Amar.

2025X01082SRLB2

Dissolution d'une société

SOCIETE ART CERAM

SARL au capital de 700 000 dinars

Route de Mahdia km 1,5 Rue Dhafrallah Khan n°12 Sfax

Identifiant unique : 1444518A

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 30 décembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 31 décembre 2024 sous le n°24508040, Quittance n°M008895, les associés ont décidé la dissolution de la société «ART CERAM» et la désignation de monsieur Ali ELLOUMI en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 28 Janvier 2025 sous le n°20256898.

Le siège du liquidateur est désigné à l'avenue El Aghalba, Km 4.5, n°3 Chihia Sfax.

2025X01116SRLB2

Dissolution d'une société

Société "MARMO ART"

SARL au capital 1 563 000 Dinars

Route de Mahdia Km 1,5 Rue Dhafrallah Khan n° 12 Sfax

Identifiant unique : 1451776K

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 30 décembre 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 31 décembre 2024 sous le n°24508039, Quittance n°M008894, les associés ont décidé la dissolution de la société «MARMO ART» et la désignation de monsieur Ali ELLOUMI en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 28 Janvier 2025 sous le n°20256901.

Le siège du liquidateur est désigné à l'avenue El Aghalba, Km 4.5, n°3 Chihia Sfax.

Tél : 24 958 606

2025X01117SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte SSVP rédigé par les Huissiers notaires Mr Ridha El Ameri et son assesseur en date du 9/12/2024 enregistré dans le registre des contrats sous le n°139 Mr Salem ben Rebai Gdaiem résident à Zarzis titulaire de la CIN n°03423053 a effectué une donation à Mr Mohamed Anis Gdaiem résident à Zarzis titulaire de la CIN n°13529850 la totalité du fonds de commerce situe à El Mouensa Zarzis 4144 ayant l'identifiant unique n°0021253L, faisons l'objet de commerce des alimentations générales.

Toutes oppositions doivent être adressées au cabinet de Mr Ridha El Ameri au 29 Avenue Ibnou Khouldoun Zarzis 4170 dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essabah et Le Temps en date du 6/7/2025.

2025R02490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 5/6/2025, enregistré à la recette des finances de Jerba le

01/7/2025 reçu n°M071722, enregistrement n°25202094, Monsieur Saleh Charawendi, titulaire de la carte d'identité n°13424613 vend et cède à Monsieur Ridha Magouri titulaire de C.I.N n°05070454, la totalité du fonds de commerce dédié à la fabrication et à la vente des rafraîchissements, de glaces et de produits alimentaires, situé à proximité de l'ancien stade municipal de Midoun, à droite de la route reliant Midoun et Al Mahboubin.

Les oppositions sur le prix seront acceptées entre les mains de l'acheteur à son domicile à Houmet souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/8/2025.

2025R02491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 5/6/2025, enregistré à la recette des finances de jerba le 01/7/2025 reçu n°M071722, enregistrement n°25202094, Monsieur Saleh Charawendi, titulaire de la carte d'identité n°13424613 vend et cède à Monsieur Ridha Magouri titulaire de C.I.N n°05070454, la totalité du fonds de commerce dédié à la fabrication et à la vente des rafraîchissements, de glaces et de produits alimentaires, situé à proximité de l'ancien stade municipal de Midoun, à droite de la route reliant Midoun et Al Mahboubin.

Les oppositions sur le prix seront acceptées entre les mains de l'acheteur à son domicile à Houmet souk Djerba dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/8/2025.

2025R02492FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 12/02/2018 établi par les deux notaires Maître Chihi Lotfi et Maître Tarak Ammara a cédé à titre de donation Mounir et Radhia, Basma, Raoudha, Sonia, Afif, Afifa, Salwa, Houda, Salma enfants d'Amara el Hajem à leur frère Anis el hajem la totalité de la part cédé du fonds de commerce évalué à (25.000 D, 000) son activité principale est coiffure et son activité secondaire vente Art et accessoires sis à Hedi shaker Fahs Zaghouan avec tous ses éléments corporels et Incorporels. Immatriculée au RNE sous 1561804 H

Toute opposition sera recevable auprès de donataire à la Rue Palestine el fahs Zaghouan dans un délai maximum de 20 jours de la date de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 23/8/2025.

2025R02518FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, daté du 15/8/2025, et enregistré à la recette des finances d'Elyasminet à la même date, sous le n°25203256, quittance n°M045725, Mr Moncef Brik a vendu à Mr Houcem Yaacoubi la totalité du fonds de commerce sis au n°2, Rue Angola, Nouvelle médina, Ben Arous, et destiné à l'activité de librairie.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Yassine Guemri, sis au n°13, rue du lac Tana, les Berges du Lac, 1053, Tunis, et ce dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk en date du 21/8/2025.

2025R02520FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation daté le 11/10/2022 enregistré au registre de la recette des finances Kabaria le 23/5/2025 Quittance n°M040271, Mr Chadhli Ben Kerfa donne à sa fille Safa Ben Kerfa, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boulangerie sise au n°12 Rue Delbi Ouardia 1 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/8/2025.

2025R02523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 12 et 19/8/2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 19/8/2025 enregistrement n°25204818 quittance n°M120193 société Maysar Tunisian Travel G 1443398 représentée par son gérant Ayoub Zrouga titulaire de la carte d'Identité n°09102400 délivrée le 26/4/2018, a vendu à la société Mami booking travel en cours de consttitution représentée par son gérant Islem Mami titulaire de la carte d'identité n°06468513 délivrée le 6/02/2019 la totalité de son fonds de commerce exploité comme agence de voyage situé au 12 avenue de la République Hammamet.

Les oppositions seront formulées auprès de l'acheteur Mme Islem MAMI à son adresse située au 12 avenue de la République Hammamet sous un délai de 20 à partir de la publication de la vente au jort. Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 21/8/2025.

2025R02526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 01/8/2025 enregistré à la recette des Finances de Radés le 8/8/2025 sous le n°25202438 Quittance n°MO52252 Monsieur Mohamed Amine Ben Bou Jemaa Etiehi a vendu à Monsieur Marouen Ben Mustafa Tieh tout le Fonds de commerce situé à l'Avenue Mohamed Elkhames Boumhel Elbassatine Ben Arous dont l'objet de Pizzeria.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 27/8/2025.

2025R02528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet de Gabès le 12/8/2025 sous le numéro du quittance 57734 et numéro d'enregistrement 25207020 Mr Kamel Ben Mhemed Ben Ali Bouharba carte d'identité Nationale n°13217548,

domicilié à Toujane Est Dkhilet Toujane Gabès a vendu à Mohamed Maher Ben Abdelkader Ben Amor Bousaadi carte d'identité Nationale N°05457805 domicilié à Cité Laaouinatte Elmetouia Gabès la totalité du fonds de commerce sise à la rue Salaheddine Ayoubi Gabès Matricule fiscal N°19313300 Vente alimentation Générale en détail et Tabac avec tous ses élément corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'étude de maître Nabil Chamtouri sise au n°176 rue Mohamed Ali 2ème étage Gabès dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT.

2025R02529FCCC2

Acte d'échange d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté du 02/6/2025 et enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Souk le 11/7/2025, quittance n°M089717, Madame Ahlem Faghim, demeurant à Houmet Souk Djerba a échangé avec Monsieur Mounir Dehane demeurant à Taourit Houmet Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Cafétéria au nom de Fratello Mounir, sis à la rue de la municipalité Houmet Souk Djerba avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Abdelwahed Toumi, sise à l'Avenue Salah Ben Youssef Complexe Chiraa, Bureau n°12 Houmet souk Djerba dans un délai de 20 jours à compter de la date parution du présent avis dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/8/2025 au journal Echourouk.

2025R02533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à Bouargoub le 31/7/2025 n°M024367 quittance n°25200944, M.Mohamed Ben Gaiied CIN n°06522954 demeurant à Ezzahra Tataouine a vendu à M.Abdelaziz Ben Gaiied CIN n°06601825 demeurant à Ezzahra Tataouine la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels destiné à la vente des fruits secs situé à Bouargoub avenue 14 Janvier, RNE 0773076T.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteur : Cabinet Maître Mohamed Mehdi Toumi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Essahafa et La Presse le 6/8/2025.

2025R02539FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date 15 Août 2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 18 Août 2025 sous le n°25206035 quittance n°M062136. Mr Mouhamed Najib Ben Fredj demeurant à Rue Omran immeuble Ben Fredj n°15 Monastir titulaire de la C.I.N n°04014796 a vendu à Mr Hamza Boufarwa demeurant à la Rue Kairouan Ksar Hellal titulaire de la C.I.N n°06888532 la totalité du fonds de commerce destiné salon de thé 'time square' sis au septième rue N°01 Omran Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels enregistrée au Registre national des entreprises sous le N°1294888P.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sus indiquée dans les vingt jours suivant la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été annoncée dans un journal quotidien le 22/8/2025

2025S01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 8 Août 2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid Quittance N°M092293 sous le N° d'enregistrement 25209079.

Madame Monia Ben Mohamed Ben Ennawi GHNIMI titulaire de CIN n°05977157 du 8 juin 2004 domiciliée à Ennwamer Sidi Bouzid ; a vendu tout le fonds de commerce qui consiste en une boulangerie et matériel de fabrication de pain et qui situé à Ennwamer Sidi Bouzid à Mr Montassar Bellah Hamdouni ; titulaire de CIN n°15267831 délivrée à Tunis le 13 avril 2023 domicilié à cité ennour ouest Sidi Bouzid.

Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur Mr Montassar Bellah Hamdouni, sis à cité ennour ouest Sidi Bouzid, durant les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du mercredi 13 Août 2025 sous numéro IP0425/01209 et au journal le Quotidien du mercredi 13 Août 2025 sous numéro IP0425/01209.

2025X01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/8/2025 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 19/8/2025 sous le numéro quittance M080071 et numéro d'enregistrement 25203717, Mr Nizar Frikha titulaire de la CIN n°08420453 (MF n°0894158R) a vendu à la STE ELITE DE PRET A PORTER ET CHAUSSURES, société à responsabilité limitée titulaire de MF n°1506467 A, la totalité du fonds de commerce, sis au 4 rue Anatole Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez maître Mohamed Amouri, 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Un extrait a été publié au Journal Chourouk du 22/8/2025.

2025X01092FCCC2

Vente de deux fonds de commerce

Par 2 actes sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 23 et 24/7/2025 sous le N° 25203698 quittance n°M077270 et sous le N° 25203699 quittance n°M077273 Dalila Elloumi a vendu à Hassen Ghorbel la totalité des 2 fonds de commerce conçu à la vente de produits électroménagers et électriques sis au 19 et 18 à la ville antique Beb ELJIBLI Sfax.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT et ce auprès du local du fonds de commerce. Ces deux ventes ont été publiées au journal Echourouk le 9/8/2025.

2025X01093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 3/5/2023, rédigé par Maître Abdelwahab Saïed, avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à l'Avenue Ahmed Tlili, Sidi Bouzid, et enregistré auprès de la Recette des Finances de Sidi Bouzid sous le n°M050476 en date du 17/5/2023.

Madame : Noura Ben Omar Massoudi, née le 5/9/1979 à Jelma, titulaire de la carte d'identité nationale n°06034289, a acquis de :

Monsieur : Sameh Ben Abderrazek Ben Abdelmajid Hajlawi, né le 3/3/1990, domicilié à Sidi Bouzid, titulaire de la carte d'identité nationale n°09233110.

Le fonds de commerce sis à la Route Meknassi, Sidi Bouzid Est, destiné à la vente de fruits secs, et inscrit au registre de commerce auprès du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid sous le n°A18566822022. Tout intéressé ayant qualité à s'opposer à ladite vente devra présenter son opposition auprès de l'acquéreur, domiciliée à Rue Mohamed Ghdas, Khzama Est, Sousse, et ce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le quotidien Echourouk en date du 20/8/2025.

2025X01106FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé constitué le 7 avril 2017 enregistré le 11 août 2025 à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax quittance n°M041281, monsieur Taoufik Ben Ayadi Ben Mohamed Saida titulaire de la CIN n° 01235183 a vendu à la société «KAMMOUN DISTRIBUTION» ayant l'identifiant unique n°0943209K représentée par son gérant monsieur Mohamed Kammoun la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels situé au 45 rue Sadek Ghrairi Sfax dont l'objet est la réparation des radiateurs.

L'acceptation des oppositions se fait dans le locale du fonds de commerce auprès de l'acquéreur société «KAMMOUN DISTRIBUTION» dans un délai de vingt jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Temps» le 21 août 2025.

2025X01113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat sous seing privé en date du 18/8/2025 signé le 20/8/2025 et enregistré à la recette des finances Aboulkacem Echebbi Sfax en date du 26/8/2025 sous le numéro 25203996 quittance n°M082273, M Baklouti Habib, titulaire de la carte d'identité nationale N°01096343 en date du 11/5/2018 résident au 172 Avenue Bourguiba CHIHIA a cédé à la Société PHARMACIE Mohamed Mezghanni et Mariem Fakhfakh, Société SNC en cour de constitution dont les associés sont Mr Mohamed Mezghanni titulaire de la CIN n°05375649 et Mme Mariem Fakhfakh titulaire de la CIN n°08826572, la totalité du fonds de commerce de la Pharmacie de vente en détail catégorie A sise au 39 Avenue Habib Thamer Sfax.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains de Maître Kallel Mohamed Elyes, Avocat auprès de la cour de cassation, à son étude sise au 27 Avenue Hédi chaker Sfax dans les 20 jours qui suivent la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce est déjà parue au journal Chourouk en date du 27/8/2025.

2025X01118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente datant du 19/11/2024 enregistré à la Recette des finances route de Tunis Sfax sous le numéro 24205278, quittance n°M114493, Madame Hedia Aydi a vendu à Madame Yosra Sallouhi tout le fonds de commerce exploité au local sis à la rue Hedi Saiidi numéro 30 avenue 05 août Sfax.

Toutes les oppositions doivent être déposées au Cabinet de Maître Chokri Benammar avocat auprès de la cour de cassation sis à l'immeuble d'Elmanar bloc A 4ème étage bureau n°25 Sfax dans une durée de 20 jours à partir de la date d'annonce de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du Mercredi 27/8/2025

2025X01119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/4/2025 et 22/4/2025 enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddayer le 7/5/2025 enregistrement n°25201580. Quittance n°Mo38809. Ayed Maha titulaire de la CIN n°08802763 a vendu la totalité du fonds de commerce de fabrication et vente de meubles sis à la zone industrielle 3054 Sakiet Eddayer Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à Slim Yengui titulaire de la CIN n°08174205.

Les oppositions seront formulées entre les mains de la vendeuse à son domicile immeuble NAJLA 2 : 27 Jaafar1 Ariana Nord.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication au journal "Chourouk" du 01/6/2025.

2025X01120FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté du 17-7-2025, enregistré à la recette des finances Beb Souika le 19-8-2025 sous numéro 25202850 quittance n°M063635 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, suite au jugement N°200 déclaré le 12-5-2025 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr BELAID Ridha, entant que syndic de la faillite de la société «SOTRAPOC» CIN n°02981315, demeurant à l'avenue 1er juin 4060 Kalaa Kobra Sousse, a vendu à Société «SOBELIM» identifiant unique 0584378C demeurant à la route El Ain km 9 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local N°81 situé à avenue Mongi Slim Tunis, exploité en tant que «vente des matelas».

Les oppositions se font entre les mains de Mr Belaid Ridha, entant que syndic de la faillite de la société «SOTRAPOC» demeurant à l'avenue 1er juin 4060 Kalaa Kobra Sousse, dans un délai maximum de 20 jours à

partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est au local situé à l'avenue 1er juin 4060 Kalaa Kobra Sousse.

Cette annonce a été publiée le 28-08-2025 aux journaux Chourouk et Le Quotidien.

2025X01121FCCC2

Avis complémentaire d'un contrat de vente de fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30/7/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja, le 01/8/2025 sous le n°25205744 quittance n°M059680, il a été conclu un acte complémentaire à l'acte sous seing privé signé le 02/6/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja, le 3/6/2025 sous le N°2520431 quittance n°M044688 par le quel Madame Kawther Mekni représentante de Madame Nejia Zedini, a vendu à Monsieur Zied Habbachi l'ensemble du fonds de commerce, (TOUS COMMERCE) exploité dans le local sis à la Rue Eyadhi El Beji Béja Ville, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : «Echourouk et Le Quotidien» datés le 5/8/2025.

2025402920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/6 et 8/7/2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 18/07/2025 sous le n°M063424 reçu N°25202160, Mr Adel Jlassi CIN num 05667781 a cédé à Mr Moetz Ferjani CIN num 11449417, la totalité du fonds de commerce destiné pour toutes activités commerciales sis à l'angle rue Tayeb Mhiri et avenue Hedi Nuira Menzel Bourguiba Bizerte.

La publication a été faite dans le journal Echourouk daté du 8/8/2025 Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez l'acheteur Moetz Ferjani sis à l'angle rue Tayeb Mhiri et avenue Hedi Nuira Menzel Bourguiba Bizerte.

2025402967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé en date du 22 juillet 2025, enregistré à la recette des finances de la Marsa - Tunis le 1er août 2025 sous le n°25205168, reçu n°104421M.

Monsieur Khaled Rbiha, titulaire de la carte d'identité nationale n°07429226, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1439189V, demeurant à la Résidence Zahr El Banafsaj, appartement n°2.3, Ain Zaghouan - Tunis, a cédé à Madame Basma Rekik, titulaire de la CIN n°04758126, demeurant au n°21, rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville - Tunis, le fonds de commerce de salon de thé exploité sous l'enseigne "NORTH SHORE", sis au 07, rue Mongi Slim, La Marsa - Tunis.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT, entre les mains du vendeur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

2025402968FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant l'acte de location légalisé et enregistré à la recette des finances de Midoun le 7/01/2025 sous le numéro n°225300102, Quittance n°M002256, Mr. Saber ben Ahmed Jaghdem titulaire de la CIN n° 00336237, a loué à Mr. Abdennour Ben Ali Madiouni, titulaire de la CIN n°08643666, la totalité du fonds de commerce destiné comme café situé à la rue Farhat Hached Midoun Djerba avec tous ses éléments matériels et moraux sous forme de gérance libre pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2029 non renouvelable.

Les oppositions se font de locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 16/8/2025.

2025R02530FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 14/8/2025 sous le numéro d'enregistrement 25305274 quittance numéro M100440, Société El MAMOUDO, Matricule Fiscal n°1424355N, a loué pour Issam Ben Othmen la totalité du fonds de commerce situé à la Rue de l'environnement corniche de Houmet Souk Djerba 4180 et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par le locataire à l'adresse du fonds de commerce loué dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse sus indiqué.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse de fonds de commerce. Cette annonce a été publiée le 21/8/2025 au journal le Quotidien.

2025R02531FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Par acte sous seing privé en date du 8/8/2025 et 11/8/2025 enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 11/8/2025 quittance n°M079778; Enregistrement n°25304743; Madame Hasna Bent Mohamed Ben Ahmed Abdellaoui titulaire de la CIN n°08625765 délivrée le 21/11/2001 a loué en gérance libre à Monsieur Lazhar Ben Neji Ben Mohamed Lamloumi titulaire de la CIN 13420417 délivrée le 5/12/2009 tout le fonds de commerce Alimentation générale identifiant unique n°N0904761, situé à cité l'hôpital rue de Zeryeb - Médenine avec tout ses éléments corporels et incorporels durant deux ans renouvelables à partir du 8/8/2025.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 20/8/2025.

2025R02532FCCC3

Gérance libre

Conformément au contrat ci-après établi le 8 juin 2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 29 juillet 2025 intitulé sous le numéro d'enregistrement 25304617 quittance numéro 55178 du code fiscal numéro 1795543C. A ce propos le représentant légal de la société FEELS CAFE RESTO déclare avoir loué la totalité du fonds de commerce composé d'un café restaurant et à titre d'une gérance libre pour une année renouvelable, à M Hssen kosksi titulaire de cin 08282504.

Ce local est situé à l'avenue Ibn Jazzar à Mahdia.

A ce sujet, toute réclamation légale doit être adressée à l'avocat Maître Hassouna Ayachi, avenue Hassouna Ayachi Sousse.

2025S01094FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Ouardanine en date du 7/8/2025 et enregistré à la Recette de Ouardanine le 14/8/2025, madame Aljia Essid a loué à monsieur Ahmed Ben Aicha, le fonds de Commerce dont l'activité consiste en un café dénommé «Café Essid», demeurant à Sidi Bou Otman.

Les oppositions doivent parvenir au locataire dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au JORT.

2025S01095FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Fontaines des connaissances

- Adresse : Route bir masyougha, Cité Hached 7025, Bizerte

Objectifs de l'association :

- Contribuer au développement des méthodes de communication et à l'enrichissement de la communauté locale, sur les plans matériel et intellectuel.

- Promouvoir la culture de la coopération et du travail bénévole.

- Soutenir le développement culturel dans la région.

- Favoriser le développement des compétences des enfants et des jeunes.

Bureau directeur :

- Présidente de l'association : Houda Nakkach

- Vice-présidente : Hana Mechergui

- Trésorière : Rania Khaterchi

- Trésorière adjointe : Dhekra Ben Madhi

- Secrétaire générale : Mahjouba Dridi.

2025R01700APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Club Aghlabides de Tennis - Kairouan

Lieu : 99 avenue Imem Sahnoun Kairouan 3100.

Objectifs :

- La formation et l'encadrement des jeunes, l'encouragement au développement de leurs capacités intellectuelles, physiques et artistiques, ainsi que l'engagement à participer aux différentes compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Tennis.

Spécialités : Tennis.

Membre :

- Président : Issam Jalelli

- Trésorière : Jihen Garfali

- Secrétaire général : Karim Kammoun.

2025R02504APSF1

Avis

Suite au procès-verbal de l'assemblée constitutive, en date du 23/12/2024, s'est constitué la Fondation B.T.

Siège : 02 rue de Turquie, 1000 Tunis.

Objectifs :

- La contribution aux programmes d'appui aux projets de santé

- La contribution au programme visant la lutte contre l'analphabétisme, en incitant les jeunes à intégrer les écoles et de promouvoir la réussite scientifique et professionnelle

- La contribution et l'amélioration du patrimoine culturel au sein de la Banque de Tunisie.

- L'encouragement des jeunes talents et les soutenir à développer les projets de créations et de l'intelligence artificielle.

- La contribution dans les opérations visant à l'ancrage de la culture écologique.

- L'aspiration de la culture de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E)

Président de l'Association : Hichem Rebai

Secrétaire Général : Mohamed Fethi Serghini

Trésorier : Sami Cheikhrouhou.

2025R02527APSF1

Constitution

Groupement de développement Agricole

Dénomination : Groupement de développement agricole Dhahret Echikh Wali Menzel Habib Gabès

Buts : Contribuer à encadrer ses membres et à les orienter vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et leurs activités et développer le système de pâturage et les méthodes d'élevage

Comité :

- Président : Abdallah Bourogaa Chouchen

- Trésorier : Mouldi Bsghair Dabaghi

- Membre : Toufik Ben Kriem.

2025R02534APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Nafzawa pour le volontariat au sein de la protection civile de Kébili

Siège : Quartier de la Justice, Janoura, Kébili, BP 4242

Objectifs : Contribuer au service de la protection civile conformément aux dispositions de l'arrêté n°2428 du 1er novembre 1999, régissant les règles et procédures de recours aux volontaires par l'Office national de la protection civile, en coordination avec la Direction régionale de la protection civile de Kébili

Rapport d'inspection n°21541 du 22 avril 2025

Conseil d'administration : Président : Lazhar Chahbani / Secrétaire général : Mehdi Al-Jawashi / Trésorier : Ibrahim Hamed.

2025R02535APSF1

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Diar Mornag 3

En date du 3 août 2025, s'est tenue l'assemblée constitutive du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Diar Mornag 3, consignée dans un procès-verbal officiel établi par un notaire sous le numéro 54/8690.

Au cours de cette réunion, il a été convenu de constitution le syndicat, dont l'objectif est de gérer les intérêts des propriétaires des appartements et de fixer le règlement intérieur de la résidence.

Nom du syndicat : Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Diar Mornag 3

Siège social : Résidence Diar Mornag 3, cité El Mziane, Mornag 2090

Membres du bureau et leurs fonctions :

Imed Ben Smida : Président

Salem Dziri : Secrétaire général

Awatef Taktouk : Trésorière.

La Municipalité de Mornag a approuvé la constitution du syndicat en date du 25 août 2025, par la décision n° 1378.

2025R02541APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence «Kassem Palace»

Lotissement Les Jardins de Carthage Aiin Zaghouen Kram - Tunis

En vertu du PV de l'AGC de la Résidence Kassem Palace, du 13 Avril 2025 à la recette des finances le 25 Juin 2025, sous le n°25705550 quittance n°M79482, le syndicat des copropriétaires de la Résidence Kassem Palace est constitué, sis en, Lotissement Les Jardin de Carthage Aiin Zaghouen Kram - Tunis.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Riadh Bideni : Président du syndicat.

- Mr Achraf Swayeh : Trésorier.

- Mm Sonya Latib : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la Résidence Kassem Palace entame ses travaux officiellement à partir de 13 Avril 2025.

2025X01088APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble

«Sour Centre»

Route Gremda Km 0,5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble Sour Centre, du 18 Janvier 2025 à la recette des finances le 24 Février 2025, sous le n°25801134 quittance n°M001237 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Sour Centre est constitué, sis à la Route Gremda Km 0 , 5 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Moez Chaari : Président du syndicat.

- Mm Feryel Bouflija : Trésorière.

- Mr Mohamed Karim Mokni : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Sour Centre entame ses travaux officiellement à partir de 18 Janvier 2025.

2025X01090APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association tunisienne de l'agriculture biodynamique

Conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-88

Objet de l'association :

Contribuer à la promotion et au développement de l'agriculture biodynamique en Tunisie, également appelée agriculture biologique dynamique.

But de l'association :

- Contribuer à la promotion de l'agriculture biodynamique et encourager l'agriculture durable en renforçant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement qui améliorent la santé des sols, la biodiversité et le bien-être des écosystèmes.

- Travailler à la sensibilisation et à l'éducation des agriculteurs et du public sur les techniques biodynamiques, l'importance de la biodiversité et les impacts de l'agriculture chimique.

- Contribuer à la promotion des normes des produits biodynamiques, garantissant la qualité et la fiabilité des méthodes de production.

- Encourager la recherche sur les pratiques agricoles alternatives.

- Contribuer au développement communautaire et au soutien local afin de bâtir une communauté solidaire autour de l'agriculture biodynamique, encourager l'échange de connaissances, soutenir les agriculteurs et faciliter l'accès aux marchés locaux pour les produits biodynamiques.

2025402931APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence Kenza Mourouj6

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence Kenza à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 15/6/2025 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 4/7/2025 sous le numéro 25703249 quittance numéro M059161 et approuvé par la municipalité d'El Mourouj le 28/7/2025 sous le numéro 4883/25.

Désignation des membres :

Mr Imed Ben Gayes : Président du comité.

Mr Kais Jomaa : Trésorier.

Mr Jalel Hannechi : Membre.

Mme Mania Jerbi : Membre.

2025402961APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble "Simone 2"

Siège social : Au 05, rue Sahel, Montfleury - Tunis

Conformément aux dispositions du Code des droits réels et au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 3 décembre 2024, enregistré auprès de la Recette des Finances de la rue El Jazira le 18 août 2025 (enregistrement n°25702471, reçu n°M055549), et après lecture du règlement de copropriété, l'assemblée générale a décidé d'élire un comité de gestion composé comme suit : Mme Jalila Ben Yahia (Présidente du Syndicat) - M. Mehdi Ben Yahia (Secrétaire général) - M. Sami Ben

Yahia (Trésorier)- Mme Moufida Ben Yahia (Membre) - M. Khaled Ben Yahia (Membre).

2025R02505APSF2

Mise à jour des décisions de Syndic

Résidence Essaada 2

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective des Copropriétaires de la Résidence Essaada 2, en date du 01 Juillet 2018 rédigé par les deux notaires assermentés et dont l'identifiant Unique est 1936186L et enregistré à La Direction de Préservation de la Santé parvenue le 26 septembre 2018 sous le numéro 1440, les Décisions de Syndic Résidence Essaada 2 ont été mises à jour suivant le troisième point de l'ordre de jours mentionné au sein dudit Procès-verbal par le choix d'un nouveau bureau électif de syndic des Copropriétaires de la Résidence Essaada 2 à l'unanimité des Copropriétaires Monsieur Abderrazak Jemai comme un nouveau président de syndic et les membres suivants constitutifs de nouveau bureau cités comme suit : Dalila Ennasri, Hatem Bouzouita, Hichem El Tounsi, Mohamed Amine Ben Chaabane, Amel Bouzouita, Nedra Ben Farhat, Mohamed Moncef Maaoui et Amir Bahloul.

2025402916APSF2

Syndic des propriétaires Résidence Badr El Manar 1

Conformément au procès-verbal enregistré à la recette des finances El Manar 1 le 16-4-2025 sous le numéro 25801313 reçu numéro M039721, il a été décidé l'élection des membres suivants du nouveau bureau : Farhat Gara, Brahim Badreddine, Najiba Azzebi, Moncef Fazâa, Hend Sanchou Faouzia Ben Ali pour 3 ans.

2025402921APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de prix de quarante pour cent (40%)

1- Créancier saisissant : Aymen Ben Tahar Ben Salah, travailleur Journalier, demeurant à Manzel Hbib gouvernorat de Gabès.

2- Débiteur saisi : Isalh Ben Brahim Ben Khaled Mahjoubi, agriculteur, demeurant à Faj Mjaled Tajerouine gouvernorat du Kef.

3- Avocate chargée de la poursuite : Maître Touhami Ahlem, avocate à la cour de cassation étude sise à la Rue El Hédi Chaker Le Kef.

4- Désignation et identification du bien saisi proposé à la vente : La totalité des biens indivis revenant au débiteur saisi estimés à cinquante deux mille cent quatre vingt trois vingt cinq parties (52183.25) de la totalité du titre foncier n°24996 le Kef connu par le nom AL BARAKA se compose de huit parcelles de contenance totale cent soixante dix huit mille neuf cent quatorze mètres carrés (178914 m²) réparti en cent soixante dix huit mille neuf cent quatorze parties (178914 partie) situé au secteur sidi Abdelbasset délégation de Tajerouine gouvernorat du Kef, il est sous forme d'une terre agricole exploité dans les grandes cultures.

5- Prix d'ouverture du bien mis en vente : le prix du bien saisi est fixé à soixante cinq mille huit cent cinquante six dinars trois cent vingt trois millimes (65.856, 323).

6- Jour, lieu, et heure de l'enchère : A neuf heures du Lundi matin correspondant au 22 septembre 2025 (22/9/2025) par devant la section des ventes Immobilières du tribunal de Première Instance du Kef dans l'une des salles désignées à cet effet au tribunal indiqué.

7- Conditions de constat et visite du bien : le bien saisi peut être visité dans les horaires administratifs tous les jours de travail ouvrables, dans le cas échéant, soit la raison une ordonnance de constat et de visite, est demandée du Président du Tribunal de Première Instance du Kef avec une simple requête sur ordonnance, le cahier des charges peut être consulté auprès du greffier de la section des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance du Kef ou au cabinet de l'avocate chargée de poursuite Maître Ahlem Touhami sise à l'avenue Hedi Chaker le Kef.

2025R02512VEPA1

Conditions de vente immobilière aux enchères publiques de la totalité de l'immeuble dénommé (Ennour) objet de titre foncier n°84522 Ben Arous

Etude Maître Chabbi Kamel

Avocat à la cour de cassation

Résidence ELFOROM - Escalier B 3ème étage Av. Ettaieb Elmehéri L'Ariana - 2080

MF n° : 0863309S

Tél : 21 363 839

Etude Mtre Chébi Kamel avocat à la cour de cassation, sis à la Résidence ELFOROM.

Escalier B 3ème étage Av. Ettaieb Elmehéri l'Ariana 2080, agissant en Avocat poursuivant l'exécution de l'injonction de payer n°16481 délivrée par la cour de première instance de Ben Arous le 02 octobre 2019 au profit de créancière la Sté (EYA PLUS) représentée légalement par son gérant au siège social 133 bis et 135 Avenue de la République Hammam-Lif, son identifiant unique n°1280118D. L'avocat poursuivant met le public au courant qu'une vente aux enchères publiques de la totalité de l'immeuble dénommé (Ennour) objet de titre foncier n°84522 / Ben Arous; situé à la rue Edorra n°11 El Mourouj cinq Ben Arous revenant au garant réel Mme Elhrizi Mbarka bent Saïd Ben Sliman, il s'agit d'une habitation à trois étages (R+2) équipée d'électricité et d'eau potable, ses espaces couverts sont de 97m² au niveau de rez-de-chaussée, constitué d'un logement de quelques pièces, cuisine, bain et garage de voiture pour le reste des étages un tel

espace est d'un peu moins de surface, bordé au Sud, Ouest et Nord par des maisons voisines, à l'Est par la rue sa superficie intrinsèque est de (122m²) fragmentée en 122 parts.

La mise à prix de la totalité de l'immeuble saisi est de (234 306 dinars 763 millimes). La saisie est infligée contre le débiteur "Sté Moderne Bureautique" demeurant au 42 rue Barrage Sidi Salem El Mourouj cinq 2074 Ben Arous, inscrite au registre de commerce sous le N°B0259352018.

La vente aura lieu le jeudi 25 septembre 2025 à partir de 09h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements et voir le cahier des charges s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Ben Chébi Kamel à son adresse précitée. Tél n°21 363 839, ou au greffier du tribunal de première instance de Ben Arous où est déposé le susdit cahier. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir s'il le faut l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025R02525VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 01/10/2025 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir.

MF : 646195. Q PM 000

Le poursuivant : Lotfi Fraj, ayant pour domicile élu cabinet Maître Ahmed Laouiti ; place leader, cité Trabelsia Monastir.

Contre : Société Générale Construction Aménagement "SOGECAM" SARL, ayant son siège social à Hmada Sidi el Khafi Bkalta, Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé "Al- Tafouq" objet du titre foncier 41112 Monastir composé d'une seule parcelle dont la superficie totale de 474 m² représentée par un terrain constructible situé sur la façade d'une rue dans la zone municipale de la ville d'Al Baqalta à proximité du cimetière du lieu, il est entouré d'une clôture en briques et de colonnes en béton d'environ 3 mètres de haut et possède une porte en fer forgé.

Le terrain est situé dans la délégation de Bekalta gouvernorat de Monastir

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 151.700.000 DT outre les frais de poursuite.

Les charges : Une hypothèque volontaire à hauteur de 30.000.000 inscrite le 23/02/2005 (Vol 106 N°224) au profit de la B T.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025S01080VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed ben Abdelhamid ben Hadj Mohamed Fourati directeur cin 01281181 demeurant à la route l'Afrane km 5.5 avenue Thameur rue Monji Slim Elain Sfax et à la route de Gremda km 9.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "sidi bokthir l'avenir" objet du TF n°106713 Sfax sis à 120 mètres du mausolée Sidi bokthir délégation d'Aguereb gouvernorat de Sfax composé de la parcelle n°5 d'une contenance de 1 hectare et 29 ares, la parcelle n°22 de 2 hectares, 64 ares 42 centiares de contenance et la parcelle n°24 de 86 hectares, 27 ares et 83 centiares de contenance soit une superficie globale de 90 hectares, 21 ares et 25 centiares.

L'immeuble sis à Sidi Boukthir au nord de la route reliant Aguereb Mahres kilomètre n°16 de la ville de Mahres consiste en un terrain en forme de trapèze dont une partie contient une ferme contenant 2000 oliviers et l'autre partie terrain nu.

Suivit des parts divers on compte aussi des frigos, des bassins destinés à la collecte d'eau d'irrigation, des magasins pour les matériels et des équipements pour l'élevage de bétails, des habitations pour le propriétaires de l'immeuble et d'autre pour les ouvriers. L'immeuble est complanté de 1900 oliviers y compris ceux qui sont vieux et d'autre implantés depuis 6 ou 7 ans aux parties vides outre les nouveaux arbres les oliviers sont de volumes moyens dont 1956 vieux y compris 60 ont séché, la reste de 1894 oliviers sont verts intercalés, implanté depuis 10ans. On compte 2198 oliviers verts.

Les bâtiments s'étendent de la partie sud est et se composé de :

Un dépôt en forme d'équerre pour la préservation de matériel, de toit en panneau métallique, les murs en briques et des sols en ciment et il couvre 181 m².

Un hangar pour l'élevage de bétail jouxtant le dépôt et adjacent à un entrepôt et à un garage de tracteur, une citerne de carburant.

Un autre local pour l'élevage de bétails clôturé de tous les cotés dont une partie nord couvre 126 m² et une autre à la partie sud est de 46 m², un bâtiment d'habitation pour les ouvriers composé de 4 maisons au toit de béton, sol carrelé équipé d'électricité et de l'eau potable et il couvre 133m².

Une station de dessalement d'eau dont le rez-de-chaussée contient les équipements électriques et le premier étage contient le matériel de dessalement, elle couvre de 91 m² de surface.

Un réservoir de 250m3 pour la collecte d'eau extrait du raffinage et de dessalement et un local de control d'une superficie couverte de 8 m².

Un bassin de 300 m3 de contenance pour la collecte de l'eau extrait de dessalement et un puits spiral de 400 m de profondeur et de 30 L de pulvérisation.

Un réservoir de 300m3 pour la collecte de l'eau extrait de dessalement, un puis spirale de 400 m de profondeur et de 30 litres par seconde de pression.

Une huilerie non équipée, suivie par des bureaux, un dépôt, un entrepôt d'équipement et un coin pour un réservoir souterrain ou on trouve un chariot élébateur

Un transformateur électrique de 63 kilovolt et une chambre de mise en marche équipée de tous les matériels de control.

Un Frigo équipé de 6 mètres de hauteur, et de 360 m² de surface composé de 5 unités de frigorification préliminaire.

Une habitation contenant des escaliers marbrés dont un 1er étage composé d'un hall, un salon, un séjour, des toilettes, une porte menant au toit.

Le sol est en carrelage, des escaliers en marbres de thela.

On trouve une 2ème habitation contenant un hall, un séjour, un coin pour dîner, une cuisine à l'américaine, une salle de bain, deux chambres à coucher, le sol en carrelage, les portes sont en bois, une véranda devance les 2 habitations.

Le loge gardien menaçant ruine couvre 130m².

La maison du 2ème ouvrier jouxte celle de 1er ouvrier il est d'un édifice plus récent et il est en état moyen.

Mise à prix : (3.100.800.000) frais en sus, après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 01/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01078VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Après rabaissement de prix initial de 40%

Maître Zribi ben Romdane Soumaya

Avocat près la cour d'appel

Etage n°6 Sfax, Immeuble el Manar Sfax

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sous indiqué aux enchères publiques, aura lieu le lundi 22 septembre 2025 (22/9/2025) à partir de neuf heures du matin, à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Zribi Ben Romdane Soumaya, Avocat à la cour d'appel immeuble el Manar 2ème étage N°16 Sfax.

Poursuivant :

Sallem Mohamed Izzeiddine, retraité - demeurant à la route Sidi Mansour km 3 station kriaa Sfax, domicile élu au cabinet de Maître Zribi Ben Romdane Soumaya Avocat poursuivant, immeuble el Manar 2ème étage N°16 Sfax.

Débiteur saisi :

Mongi ben Salah Zwawi, technicien : demeurant el amra Sfax domicile élu au cabinet de maître Jbir Mohamed à Sfax.

Désignation de l'immeuble à vendre :

La totalité de la moitié d'étage de villa sise à la Route elkcherma elamra Sfax, y compris trois pièces, salon, bloc sanitaire d'une superficie de 135 m² délimité de l'est par immeuble de ben Nsib Kais et un trottoir public et Salah Zwawi de l'ouest et du sud.

Mise à prix : vingt quatre mille quatre vingt dix dinars (24.090.000 d) avec les frais judiciaire.

Les conditions de visite : toute personne voulant acheter a le droit de visiter l'immeuble chaque jour pendant le temps du travail sauf les vacances.

Pour amples renseignements s'adresser au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Zribi Ben Romdane Soumaya Avocate poursuivante immeuble el Manar N°16 Sfax.

La participation aux enchères nécessite la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix selon la loi avec ministère d'avocat.

2025X01097VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Fouzia Baghdadi, profession néant, domicile élu cabinet Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue Aboulkacem Chebbi Imm Carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Partie poursuivie : les héritiers de Belgacem Krid : Saida, Monia, Zohra, Nour Elhoda, Latifa et les héritiers de Abdelbeki Krid : Aida Zawi, Hakim, Yosr Krid.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue Aboulkacem Chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu du quel la saisie est opérée et les exploits : La Saisie est opérée à la vue d'un jugement N°18182 rendu le 13/12/2013 ordonnant la vente aux enchères de l'immeuble objet de la copropriété rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax confirmée par le jugement d'appel n°62084 rendu par la cour d'appel de Sfax le 25/11/2015, et rendu exécutoire après signification par huissier N°6517 du 28/10/2024 en vertu de l'attestation de mon pourvoi en cassation.

La saisie : Elle est effectuée par le procès-verbal N°6517 en date du 19/3/2025 dressé par l'huissier Billel Kallel et enregistré dans le titre foncier n°13265 le 16/6/2025 folio 2025/2 sous le N°9400.

Propriété à vendre : la propriété objet du titre foncier n°13265 dont la superficie est de 578 m², renfermant

une villa d'une superficie couverte de 272 m², le terrain est situé à la route Tanyour km6 rue Ibn Battouta Chihia Sfax la villa comprend des chambres à coucher à l'étage cuisine salle de bain garage jardin et clôturé de tous les côtés. Il est situé dans une zone urbaine importante.

Mise à prix : le prix de la totalité du terrain avec ce qu'il renferme de construction objet de la saisie immobilière est fixé à (320.000,000) dinars plus les frais et taxes selon l'expertise faite par l'expert Sami MZID.

La date de l'Adjudication : Elle est fixée à la date du 22/9/2025 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax à neuf heures.

Conditions de la vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être par chèque certifié.

Le prix de l'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2025X01103VEPA1

Vente immobilière

Maître Amel Ben Farhat

Avocat auprès de la cour de cassation

52 Av 18 Janvier Sfax

Matricule fiscal : 535809 G/A/P/000

Poursuivant : Ahmed ben Mohamed Yousfi CIN 01311156 sis à la Route El Ain km 17 Sfax Adresse élu cabinet Maître Amel Ben Farhat 52 Av 18 Janvier Sfax.

Partie saisie : Ale Eddine Hnichi CIN 11015238 sis à la Route de Gabès km 7 Zankit Bougacha

Avocat poursuivant : Maître Amel Ben Farhat 52 Av 18 Janvier Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : une parcelle du Terrain blanc non clôturée située sur la route de Gabès km 7 de caractère résidentiel distance d'environ 120 m de la route principale de Gabès forme carrée dont la longueur et largeur est de 20 m et ayant une superficie de 400 m² elle est issue d'une découpe de l'ensemble de la parcelle possédé par Ale Eddine Hnichi dont la superficie totale est de 5428m².

Le terrain est limité au sud une entrée d'une largeur de 6 mètres à l'est le bien de Ale Eddine Hnichi au Nord Mohamed ben Mefteh et à l'Ouest les héritiers de Ali ben Mefteh.

La mise à prix : 60.000, 000D soixante mille dinars.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi 24/9/2025 et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax 2 affaires 1796.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01105VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000, son matricule fiscal 580353A

Le saisi : Mr Hassene Ben Mohamed Bouguecha (débiteur - hypothécaire) agent immobilier titulaire de la CIN 08765688, y demeurant à la Route de Gremda Km1 impasse Lahchicha Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°32773 le 8/5/2025 sur 1/2 indivise de la totalité de la propriété sise à ceinture reliée entre Route de Teniour et Route de Tunis (Teniour direction Tunis) Route de Teniour Km 10 Sfax représentée par une parcelle de terrain ouverture ouest clôturée de 4 cotés, d'une superficie est de 408.86 m² où existe une villa d'une superficie couverte est de 123.32m² environ qui contient hall, séjour, 2 chambres, cuisine bien équipée, douche non équipée et toilette et se trouve aussi des escaliers en ciment du coté sud de superficie 9.45 m² environ et du coté est-nord de la propriété se trouve une petite chambre d'où sa porte en métal.

La propriété est équipée par l'électricité et eau potable et citerne d'eau.

Les limites de cette propriété : du Sud une parcelle du terrain non construite et autre construite à la propriété d'autrui, de l'est une parcelle du terrain construite à la propriété d'autrui, de l'ouest rue d'où son entrée et du nord une parcelle du terrain construite à la propriété d'autrui

Mise à prix : le 1/2 indivise de la propriété est fixé à soixante et un Mille et deux cent Dinars (61.200.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.600.000Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 22 septembre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax I, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 20. 400.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2025X01112VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Immeuble El Manar 4è B26 Sfax

Tél : 74298.961

Fax : 74211091

M.F : 269491 T-A-P-000

L'adjudication : aura lieu lundi le 29/9/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebi Sfax, Affaire N° 5962.

Partie poursuivante : COMPTOIR TUNISIEN DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION «COTUMAC» en la personne de son représentant légal, R.C. 122662001 M.F. 0636963C/A/M/000, domicilié au cabinet de son maître Ben Hamed Moncef avocat à la cour de cassation immeuble El Manar esc A 4è B26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise à la rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N° 26 Sfax. M.F. 269491T-A-P-000

Partie saisie : Chtourou Naziha Bent Ameur épouse Abderrahmane MALEK, commerçante, demeurante rue 01 juin 15 novembre N°15 Chahia Sfax. CIN n°01090470.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Tout l'immeuble nommé «INTISSAR» du titre foncier N° 31214 Sfax, situé à Sfax route Taniour km 6 au coin Zanket Feki et rue 1 juin Chahia, composé d'un terrain d'une superficie totale de 171 m² avec une maison divisée en 171 parts, N°01.

Mise à prix : Trois cent trente mille dinars (330.000, 000d).

La visite de l'immeuble : Peut avoir lieu touts les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Sfax, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant, Maître Ben Hamed Moncef rue Habib Thameur immeuble El Manar esc A 4è B26 3000 Sfax,

Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2025X01114VEPA1

Vente immobilière après déduction de 40%

Etude Maître Noomen FEKI

Avocat à la cassation

Centre Dorra, Bloc A, B 5, Manar 3, Tunis

Tél. 71.881.347

M.F : 0324065R

Poursuivant : Ridha ABBES, Avocat, ayant son adresse à l'avenue 10 Décembre 1948, Immeuble Saadi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

Contre : Jameleddine Ben Mohamed BAHRI, gérant de la Société Hayssar Recyclage, situé au 8 Rue Larbi Zarrouk, El Djem, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Noomen FEKI, avocat à la cassation, Centre Dorra, Bloc A, B 5, Manar 3, Tunis, MF n°0324065R

L'Immeuble à vendre : Objet du TF n°46934 Mahdia, dénommé «Dar El Hana 349», situé à l'Est de la Rue Larbi Zarrouk, dans le cadre du plan d'urbanisme de la Municipalité d'El Djem, gouvernorat Mahdia, il s'agit d'une maison délabrée non habitée constituée de deux parcelles jouxtant n°1 et n°2 Parcelle n01 : Sa superficie, selon le plan établi par l'OTC est de 723 m², il s'agit d'une maison initialement destiné à l'habitation, délabré; elle comprend une véranda avec entrée, un hall, un salon, cinq pièces, une cuisine non équipée, une salle de bain et des toilettes. Construit en pierres et à la chaux, le toit en dalle et le sol en carrelage. Sa surface couverte est d'environ 220 m², la parcelle n°01 comprend également, du côté nord, un bâtiment extérieur fermé d'une surface couverte d'environ 58 m² et un local sanitaire d'une surface couverte d'environ 04 m².

Parcelle n°2 : Située au sud de la propriété, cette bande de terrain jouxtant la voie publique. Sa superficie, selon le plan de l'OTC est de 37 m² équipée d'un éclairage électrique et d'un réseau d'eau potable par compteur. La propriété en bordure de la voie publique de la rue Larbi Zorrouk; en longueur de 23,40, à l'Est, une résidence appartenant aux héritiers Dagdagui, une longueur de 31,00 m, au nord une propriété appartenant à autrui d'une longueur de 23,35 m, à l'Ouest, une route dont l'ouverture connue sous le nom de Rue Larbi Zarrouk, d'une longueur de 26,18 m, avec un angle cassé au niveau de l'angle sud de la propriété, s'étend sur une longueur de 56,03 m. La superficie totale de la propriété est de sept Ares et soixante centiares, soit 760 m² divisée en 760 parts.

Les charges : 1/ une hypothèque volontaire au profit de la BH d'un montant de 92 mille dinars inscrite le 19/02/2008 dépôt Sousse vol 51, n° 339, 2/ deux hypothèques volontaires au profit de la BNA la 1ère d'un montant de 200 mille dinars inscrite le 29/6/2012, dépôt Sousse, vol 23, n°497, la 2ème d'un montant de 350 mille dinars inscrite le 30/10/2015, dépôt Sousse, vol 07, n°396

Mise à prix : le prix a été réduit à 171.654,000 DT après la Réduction de 40 % plus les frais de poursuite et honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : le lundi 29/9/2025 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère Instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025402936VEPA1

Avis aux créanciers

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«bien immobilier n°597754 Nabeul»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 30/6/2025 dans l'affaire n°120, le syndic de faillite de la Société

Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°597754 Nabeul appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10% du prix de départ

Prix de départ : Deux cent deux mille quatre cent quatre vingt quinze dinars et 840 millimes (202 495,840 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 26/9/2025.

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S01096VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«Bien immobilier n°561254 Nabeul»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 30/6/2025 dans l'affaire n°121, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n° 561254 Nabeul, appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10% du prix de départ.

Prix de départ : Cent neuf mille deux cent quatre vingt dinars (109 280,000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 26/9/2025.

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Médina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S01097VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«Bien immobilier n°534408 Nabeul»

En vertu de la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 30/6/2025 dans l'affaire n°122, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°534408 Nabeul, appartenant à la société (Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite) situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : Cent Quatre-vingt et onze mille sept cent cinquante neuf dinars et 080 millimes (191 759,080 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 26/9/2025.

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Médina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La Visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S01098VEPA2

Désignation d'un commissaire à l'exécution de programme de sauvetage

"Boulangerie pâtisserie du lac"

M.F : 0425287Q

Selon la décision rendue le 11/7/2025 par le tribunal de Première instance d'Ariana, pour l'affaire n°134, le juge a décidé de poursuivre l'activité de la «Boulangerie pâtisserie du lac», et de modifier le programme de sauvetage et de rééchelonner les deux dettes restantes, la dette de Recette des finances à l'avenue d'Autriche et la dette de la Recette des finances de Bab Benet. Et la désignation de Maître Anis Ezzeddine commissaire à l'exécution sous la supervision du juge de surveillance, Mme Fardous Al-Amiri.

2025402932VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Tunis2 sous le Num 44020 en date du 4 Août, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidatrice sur l'héritage de Mr Abdallah Likihel, et Mr Yassine Mathlouthi a été nommé juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2025402937VEPA2

Changement d'administrateur judiciaire

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 15/8/2025 Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé Administrateur Judiciaire dont le cabinet sise au 55 rue Kheireddine Pacha Montplaisir - Tunis sur la société Ger Club «Hôtel Caribbean World Borj Cedria» identifiant unique 0020734V au lieu de l'administrateur judiciaire Mme Sihem Elaich.

2025402965VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Hôtel Dakyanus

Société anonyme

Au capital de 3 836 300 dinars

23 Rue Maamoun, El Menzeh cité Mahrajen 1082, Tunis

Les actionnaires de la société hôtel Dakyanus sont invités à l'assemblée générale ordinaire convoquer par le Conseil d'administration et qui se déroulera le 22 Septembre 2025 à

10h à l'adresse : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Monsieur KHALED HAMZA,

2/ Nomination du nouveau commissaire aux comptes.

3/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

4/ Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

5/ Changement du siège social de la Société Hôtel Dakyanus S.A,

6/ Questions diverses.

7/ Pouvoir pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe, Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition à l'adresse suivante : 14 Rue Emire Abdelkader Mutuelleville 1002 Tunis, durant le délai légal. Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02519SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société POLYCLINIQUE TAOUFIK

Société anonyme

Au capital de 63.801.832.350 DT

Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0805334V

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 12 septembre 2025 à 9h, au siège social de la Société «TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS- CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à Résidence Rivièra, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cité les Pins -les Berges du Lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2024;

2. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024;

8. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

9. Autres points;

10. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02521SANB3

Société TIMAD

Capital social : 1469 000,000 Dinars

Matricule fiscal : 1088528Q

Adresse : Résidence Mirmar, Bloc A, Bureau M1, Rue Hédi Nouira, Ennaser 2, Ariana

Les dames et messieurs les actionnaires sont conviés à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TIMAD qui se tiendra le 19 septembre 2025, au siège social situé à la Résidence Mirmar, Bloc A, Bureau M1, Rue Hédi Nouira, Ennaser 2, Ariana, à 13h00, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner les délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.

5. Quitus aux gérants.

6. Questions diverses.

7. Accomplissement des formalités légales.

2025R02524SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.610.550 Dinars

Siège social : 13 Avenue Fattouma Bourguiba, Soukra - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suite à la non publication de la convocation de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2025 au bulletin officiel du registre national des entreprises, les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont convoqués à nouveau en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis au 13 avenue Fattouma Bourguiba, Soukra - Tunis, le 22 septembre 2025 à 10.30 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

5. Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

10. Nomination de deux nouveaux administrateurs;

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12. Délégation de pouvoirs pour formalités.

2025R02540SANB3

Convocation

Société BINA HOLDING

Société anonyme

Au capital de 45 000 000 DT

Siège social : Immeuble MAJUS, Rue du Lac Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 1041292M

Messieurs les actionnaires de la société BINA HOLDING sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 24 septembre 2025 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à la rue du Lac Annecy le passage du Lac Malaoui - Les Berges du Lac 1053 - Tunis à 11h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2020, 31/12/2021 et 31/12/2022 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2020, 31/12/2021 et 31/12/2022 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2020, 31/12/2021 et 31/12/2022 ;

6. Affectation des résultats des exercices 2020-2021 et 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022;

8. Fixation des jetons de présence pour les exercices 2020 - 2021 et 2022 ;

9. Renouvellement de mandat/nomination des administrateurs pour les exercices 2023-2024 et 2025.

10. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025 ;

11. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Le présent avis a été inséré au RNE le 26/8/2025 sous le N° d'enregistrement : 20251642059.

2025R02544SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2025

MEDITERRANEE INVESTISSEMENT "MEDINVEST"

Société anonyme

Au capital de 4 050 000 Dinars

Siège social : 2 Rue de l'ancienne poste - 1000 Tunis

Immatriculée au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique : 0518867C

Matricule fiscal : 578867CAM 000

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 septembre 2025 à 9h :

Messieurs les actionnaires de la société "MEDINVEST" sont invités à l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 septembre 2025 à 9 h, au siège social de la société sis au 2 Rue de l'ancienne poste 1000 Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social en numéraire à hauteur de 500.000 dinars,

2) Changement de siège social de la société,

3) Questions diverses,

4) Pouvoirs pour formalités.

2025402924SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

Société anonyme

Capital social : 10 500 000 dinars

R.C. N° : B135442001

Affiliée à la CNSS sous le numéro : 65.283/02

Identifiant Unique : 0013747H/A/M/000

Siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Aéroport 2035 - Ariana

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE «CTF» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire N°52, le mercredi 24 septembre 2025 à 10h au siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la CTF.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ainsi que les opérations et conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres de la commission permanente d'audit pour l'exercice 2024.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

9. Approbation de l'autorisation du Conseil d'Administration au Président Directeur Général de la Compagnie Tunisienne de Forage de conclure des emprunts importants dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts de la Compagnie Tunisienne de Forage.

10. Délégation de publication.

2025402933SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

Société anonyme

Capital social : 10 500 000 dinars

R.C. : N°B135442001

Affiliée à la CNSS sous le numéro : 65.283/02

Identifiant Unique : 0013747H/A/M/000

Siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Aéroport 2035 - Ariana

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE DE

FORAGE "CTF" sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire n°12, le mercredi 24 septembre 2025 à 11h au siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la situation financière de la Compagnie Tunisienne de Forage "CTF" conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025402934SANB3

Convocation à l'A.G.M

SOCIETE DE CONSEIL ET D'ENTREPRISE EN ELECTRICITE

S.A au capital de 524 800 DT

Siège social : Rue Lac Turkana, Résidence les Mimosas, App MB23, 2ème étage, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0031370W

Messieurs les actionnaires de la Société SCEE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte ordinaire et extraordinaire le 27 septembre 2025 à partir de 10 heures au siège social sis à la Rue Lac Turkana, Résidence les Mimosas, App MB23, 2ème étage, Les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire :

1. Examen des procédures et des formalités de convocation de l'AGO

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration des exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

3. Lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes sur les exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 et approbation des états financiers des exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

4. Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 et approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation des résultats.

7. Nomination des administrateurs de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8. La convocation du conseil d'administration pour une réunion immédiate après la clôture de l'assemblée pour la nomination d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint.

9. Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

10. Pouvoirs pour formalités.

A caractère extraordinaire :

1. Augmentation du capital

2. Mise à jour des statuts

3. Pouvoirs pour formalités.

2025402935SANB3

Convocation à l'assemblée générale élective

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme au capital de 108 000 000 dinars

Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3ème Etage, les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1271778K

Les actionnaires minoritaires de la société Tawasol Group Holding sont informés que l'Assemblée Générale Elective du 14 Août 2025 n'a pas eu lieu faute de quorum d'un tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020.

Sur ce, une 2ème Assemblée Générale Elective est prévue pour le 19 septembre 2025 à 10h00 au nouveau siège du groupe situé à la Rue des entrepreneurs ZI Borj Ghorbel Ben Arous ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'Assemblée Générale Elective

2. Election et désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration de TGH pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social.

Il est à signaler dans ce cadre qu'en application de l'article 24 susmentionné, la 2ème Assemblée appelée à élire le candidat sera tenue sans quorum exigé.

Ladite désignation sera par la suite soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La société met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale n°23 du 10/3/2020 du CMF à l'adresse suivante : Résidence du lac rue du lac Tanganyka immeuble H - 3ème étage les Berges du Lac.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance selon le formulaire spécial annexé.

2025402959SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siége social : Bâtiment «Société des foires de Siliana», Avenue Taieb Mhiri, 6100, Siliana

MF : 31369D/P/M/000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Septembre 2025 à 10h au Novotel Tunis, se trouvant au 44, Avenue Mohamed V, 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports, individuel et consolidé, du conseil d'administration relatifs à l'activité de la société pour l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuel et consolidé, sur l'exercice 2024.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2024.

5. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8. Renouvellement des mandats de certains administrateurs.

9. Pouvoir pour formalités.

2025402969SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2024

De la société mutuelle de base des services agricoles Ras Jebel

(SMBSA-RAS JEBEL)

km2 route de Metline Ras Jebel 7070

MF : 007153/Y/N/M/000

RNE : B0474412008

CNSS : 034787-61

Le président du conseil d'administration de la société susvisée invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'AGO relative à l'exercice 2024 qui se tiendra au siège de la société mutuelle km2 route de Metline Ras Jebel le 19/9/2025 à 10 h,

L'ordre de jour de cette AGO est fixé comme suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'entreprise durant l'exercice 2024.
- L'examen et la discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2024.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2024.
- Présentation du projet de résolution en vue de leur discussion et approbation
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'année 2024.

2025402964SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne des Produits Chimiques "STPC COLLA" dont le siège social est situé à la rue des Métaux N°9 à proximité de la route de Soukra au Km 8, 2036 Ariana a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-0201-0018768 en date du 12 Septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de colles et produits dérivés située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de l'Ariana et de la municipalité de Soukra.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de l'Ariana ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Soukra ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "OMV TUNISIEN PRODUCTION GMBH" dont le siège social est situé à l'impasse Turkana, Immeuble Waterside les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2021-09-0202-0001959 en date du 14 Juillet 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une installation pétrolière pour l'extraction et le traitement des hydrocarbures située au centre de production du pétrole brut El WAHA de la délégation de Remada du gouvernorat de Tataouine et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tataouine ou de la municipalité de Remada.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Tataouine ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Remada ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois a compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société M'hiri Production dont le siège social est situé à la zone industrielle de Lahmada El Kbira à Hammama Sousse du Gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0019708 en date du 30 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N°0303 en date du 11 mars 2003 et consistant en une unité de fabrication de détergents et de transformation de matières plastique, située à l'adresse susvivée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Hammam Sousse.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Hammam Sousse ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Mohamed el Arbi Abidi, gérant de la société «huilerie Mohamed Larbi Abidi huile d'olive» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n° 8136/5 en date du 20 mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située prés de la route locale n°891 au point de kilométrage n°24.000 région ouled ayouni rgueb du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation rgueb et la commune de rgueb.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué rgueb ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune rgueb dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société d'HUILERIE EL HAYET BACHA dont le siège social est situé à Route Korba Km2 Menzel Temime a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le N°18431 en date du 24/07/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à la Route Korba Km2 Menzel Temime conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneure de Nabeul ou le président de la municipalité de Menzel Temime ou le délégué de Menzel Temime dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société «Huilerie Belgacem Abdallah Albtatha» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 20/05/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une huilerie située à la Albtatha El hencha délégation Hencha gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué d'el Hencha et à la municipalité de Hencha dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Hencha et à la municipalité Hencha.

Le public est informé que Madame Sarra Elazizi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°14683 en date du 31 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux BOUSSERI de BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de BOUHAJLA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Brahim Slimi a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°10402/5 en date du 20 juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située prés de la route srayria au point de kilométrage n°0.400 région ksar elhamem rgueb du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation rgueb et la commune rgueb.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué rgueb ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune rgueb dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Les Héritiers de Abdelmajid Ben Haj Mohamed Tactac avisent le public que son défunt possède la totalité de parcelle nord est de surface 577.50 m² sise à la route Lafrane km 8 Sfax suivant un contrat de partage daté le 22 décembre 1981 dressé par les notaires Ahmed Jebir et Mohamed Chabouni. Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2025X01087DIVD2

Avis

Les Héritiers de Najoua Chaabène annoncent qu'ils possèdent le 1/3 du magasin de superficie 21 m² sis à la route de Tunis km 7 et la moitié d'un terrain de superficie 432 m² sis à la route de Tunis km 8 Sfax.

Leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.

2025X01094DIVD2

Avis

Les Héritiers de AFEF Chaabène annoncent qu'ils possèdent le 1/3 du magasin de superficie 21m² sis à la route de Tunis km 7 et la moitié d'un terrain de superficie 432 m² sis à la route de Tunis km 8 Sfax.

Leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.

2025X01095DIVD2

Avis

Monsieur Abdallah Aoaudni annonce qu'il possède le reste d'un terrain de superficie 807.52 m² route eddaier km 11 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X01096DIVD2

Avis

Mr Mohamed Taieb Karray déclare la perte de son titre de propriété d'une parcelle de terre de 9370m² située à la route de l'Ain km 14 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu, aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01098DIVD2

Avis

Les héritiers de Mokhtar Bourawi déclarent la perte du titre de propriété d'un dépôt situé à la route de Tunis km3 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu, aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01099DIVD2

Avis

M. Abdelkader ben Toumi déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 176 m² située route Matar km 9 Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu, aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01100DIVD2

Avis

Monsieur Lotfi ben Abdelatif Alouche porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 20 mars 2016 par les deux notaires Brahim Dhouib et Ossema Ellzouch de la moitié à l'indivision de la totalité de terrain comprenant 55 pieds d'oliviers sis entre la route de Tunis et la route de Mahdia km 27 dakhane Sfax. Par conséquent, il prétend avoir, une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01104DIVD2

Avis

Majda Ncir titulaire de carte d'identité n°03446115 annonce qu'elle a perdu son titre de propriété qui représente un acte de vente rédigé le 11 Avril 2012 enregistré à Sfax le 20 Avril 2012 N°M022907 par les deux notaires Yassine Rebai et Mohamed Hamza à propos du terrain d'une superficie de 500 m², situé à elyoun ouled yaneg Karkenna Sfax et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01115DIVD2

Avis au public de la fin des opérations de liquidation

MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL SERVICES - "MED.E.S." SARL

MF : 578658V/A/M/000

Le liquidateur de la société MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL SERVICES - "MED.E.S." SARL, sise à l'immeuble Sarra, boulevard principal, Lac 1, Tunis, informe le public que les opérations de liquidation n'ont abouti à aucun boni ou fonds à distribuer.

Ainsi toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis. Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables. Les oppositions devront être adressées au liquidateur à l'adresse suivante : centre Misk, escalier C, 1er étage, Montplaisir, Tunis.

2025402966DIVD2